



## REGLEMENT

### ARTICLE 1 : DESCRIPTION

L'Office de Tourisme des 2 Alpes, avec le soutien de 2 Alpes Loisirs, de l'ESF et des Choucas Bikers, organise le samedi 27 et dimanche 28 avril 2019 le 1<sup>er</sup> Snow 2 Bike des 2 Alpes.

Le Snow 2 Bike est une épreuve qui s'effectue dans son intégralité en équipe de 2. Les deux équipiers partiront en ski, snowboard, télémark, ou monoski à 3400m pour descendre jusqu'à la station, où ils quitteront leur équipement de glisse pour prendre leur VTT ou VTTAE, traverser la station et descendre à Venosc village par la mythique piste rouge DH de Venosc.

Cet évènement se déroulera sur deux jours :

- Samedi 27 avril : une épreuve de qualification en ski (ou autre moyen de glisse hors snowscoot et patinettes) qui déterminera l'ordre de départ du Snow 2 Bike
- Dimanche 28 avril : le Snow 2 Bike

Le parcours neige sera présenté en partie lors du briefing d'avant course qui se déroulera le samedi 27 avril à 18h30 au Palais des Sports.

Le parcours VTT (piste de Venosc) sera accessible à la reconnaissance le samedi 27 avril avec le skipass.

### ARTICLE 2 : COMITE D'ORGANISATION

Office de Tourisme des 2 Alpes

4 Place des 2 Alpes

38860 Les 2 Alpes

### ARTICLE 3 : ORGANIGRAMME

Directeur de Course : Eric BOUCHET

Coordination générale : Christophe LAIGNEIL

Logistique : Lucie ROLLAND

Parcours Ski : Xavier SILLON (ESF)

Parcours vélo : Cédric CHALVIN (Choucas Bikers)

### ARTICLE 4 : PROGRAMME

#### Samedi 27 avril 2019

8h-9h : Accueil des concurrents, retrait des plaques / dossards et transpondeurs à l'Office de Tourisme des 2 Alpes (centre station)

A partir de 9h15 : embarquement aux remontées mécaniques

10h30 : Départ de l'épreuve de qualification (dans l'ordre des dossards).

Parcours à ski (ou autre moyen de glisse hors snowscoot et patinettes) chronométré à faire par équipe de 2. Le classement se fera sur le cumul des temps des deux équipiers. Le classement de la qualification définira l'ordre de départ de la finale.

Les meilleurs des qualifications partiront alors en premier lors de l'épreuve finale.

Après midi : Ride libre en ski snow ou VTT pour profiter du ski pass

18h30 : Apéritif et briefing au Palais des Sports (présence obligatoire).

### **Dimanche 28 Avril**

8h-8h20 : Ouverture du parc à vélo

8h20 : Fermeture du parc à vélo

8h30 : Montée en Jandri Express, et Puy Salié

10h : Départ du Snow 2 Bike. Le départ se fera dans l'ordre du classement de la qualification avec un écart de 10 sec entre chaque équipe.

La course se fait en totale autonomie. Des points de contrôles obligatoire et soumis à pénalités seront à respecter. Il n'y aura aucun ravitaillement sur le parcours.

12h30 : Barbecue & Remise des prix sur la place des 2 Alpes

### **ARTICLE 5 : PARCOURS ET BALISAGE**

Le parcours à ski sera balisé par des piquets qui formeront des portes obligatoires.

Le parcours vélo sera balisé par de la rubalise, des flèches et des flèches au sol.

Il est obligatoire de respecter le parcours.

En ski, en cas de porte directionnelle non respectée, par un concurrent, l'équipe à laquelle appartient ce concurrent se verra infligée une pénalité de 30 secondes par porte non respectée.

En VTT, le non-respect du parcours par l'un des deux équipiers entraînera la disqualification de l'équipe.

### **ARTICLE 6 : EQUIPE DE 2**

Tout le parcours de la finale se fait par équipe de 2.

Le premier équipier déclenchera le chronomètre au départ du ski. Le temps total sera arrêté au passage de la ligne d'arrivée par le deuxième équipier.

Les deux coéquipiers devront obligatoirement franchir la ligne d'arrivée avec moins de 10 secondes d'écart (ou 10m).

Point de contrôle (soumis à pénalité en cas de non-respect) - Les équipiers devront donc être ensemble pour :

- La sortie du parc à vélo
- Le franchissement de la ligne d'arrivée

### **ARTICLE 7 : ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont de :

- 100€ par équipe sans skipass (les équipiers possédants déjà leur skipass - le skipass est obligatoire pour participer aux épreuves)
- 140€ par équipe avec le skipass
- Une majoration de 10€ / équipe sera appliquée pour les inscriptions sur place.

Les inscriptions se font en ligne sur [www.les2alpes.com](http://www.les2alpes.com)

Chaque inscription est nominative et non cessible.

Les frais d'inscription comprennent : le SKIPASS (si l'option avec skipass a été choisie), l'apéro du samedi soir, le repas du dimanche midi et les frais d'organisation.

Seules les personnes de plus de 16 ans ont le droit de participer à l'épreuve.

Les mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale.

Pour valider l'engagement, la personne devra présenter une licence FFC, ou une licence FFS, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT et du ski en compétition.

Une caution ou pièce d'identité par personne sera demandée au moment de l'inscription et sera rendu une fois que le participant aura rendu son transpondeur.

#### **ARTICLE 8 : ASSURANCE**

L'assurance de l'épreuve a été souscrite auprès de la société Cédric Jouvencel Assurances (GENERALI), 235 rue des colporteurs, 38520 Le Bourg d'Oisans.

#### **ARTICLE 9 : ASSURANCE ANNULATION/REMBOURSEMENT**

Les droits sont remboursés (hors forfait de transaction et frais de virement bancaire) si le candidat a souscrit à l'assurance annulation de 20€ en même temps que son inscription à l'épreuve sous réserve d'acceptation de son dossier et d'avoir fourni les justificatifs demandés.

Toute demande d'annulation pour tout motif devra impérativement être faite par courrier ou par mail avant le 26 avril 2019. Passé cette date, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte. Sans souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **ARTICLE 10 : ASSURANCE DES CONCURRENTS**

L'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Il est recommandé à chaque participant de vérifier s'il est bien assuré en cas d'évacuation en hélicoptère.

Des assurances journalières (Assur'2alpes) sont en vente aux caisses des remontées mécaniques avant le samedi 27 avril à 12h au tarif de 3€/30/jour.

#### **ARTICLE 11 : EQUIPEMENT**

Matériel obligatoire par participant (des vérifications pourront être effectuées au départ) :

- Matériel de glisse en bon état (ski, snow, télémark, ou autre moyen de glisse hors snowscoot et patinettes)
- Un VTT ou VTTAE en bon état.
- Casque, protection dorsale, et gants longs

Interdit : les combinaisons spécifiques « compétition de descente »

Fortement conseillé : les déguisements

La course est autorisée aux VTTAE, ski, snow, télémark, ou autre moyen de glisse

#### **ARTICLE 12 : CAUSES DE DISQUALIFICATION**

- Plaques et dossards non visibles
- Comportement anti-sportif et non-respect de la nature
- Non-respect du parcours
- Retard au départ de la course
- Non-respect du matériel obligatoire
- Les équipiers ne sont pas restés ensemble

#### **ARTICLE 13 : RECOMPENSES**

Classement SCRATCH (Hommes, femmes, mixtes)

Les organisateurs se réservent le droit de rajouter des classements et des récompenses en fonction du nombre de participants.

Des challenges sont créés :

- Challenge des propriétaires,
- Challenge des « socio-pros 2 Alpes »,
- Challenge des moniteurs,
- Challenge des « domaines skiabiles »
- Challenge station

#### **ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant s'engage à céder son droit à l'image pour toute parution presse, TV, Internet et sur les réseaux sociaux.

#### **ARTICLE 14 : MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT**

L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier le présent règlement pour l'adapter aux conditions (nivo-météo ou autres) des jours course, et cela pour la sécurité et l'intérêt des participants.